

Avis d'attribution:

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 2015-050 du 17 septembre 2015 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur le Maire a signé le marché public suivant :

Marché de fourniture de produits et consommables a usage unique alimentaires (Marché 16/2017)

Lot 1 : Produits a usage unique (marché n° 16-1/2017) a été notifié le 09/09/2017 à la société FIRPLAST pour un montant annuel minimum de 5 000 € HT et un montant annuel maximum de 15 000 € HT.

Lot 2 : Barquettes scellables (marché n° 16-2/2017) a été notifié le 11/09/2017 à la société USAGUNIC pour un montant annuel minimum de 7 000 € HT et un montant annuel maximum de 20 000 € HT.

Lot 3 : Consommables pour thermoscelleuse & étiqueteuse (marché n° 16-3/2017) a été notifié le 11/09/2017 à la société USAGUNIC pour un montant annuel minimum de 1 500 € HT et un montant annuel maximum de 5 000 € HT.

Le marché est passé pour une période initiale d'un an à compter de sa notification.

Il pourra être reconduit 3 fois par période d'un an, par décision expresse de la Commune de Mions, pour une durée globale maximale de marché de 4 ans.